



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2022/06/20/6 portant sur

L'ADHESION DE LA CCINCA A L'AGENCE D'URBANISME AZUREENNE

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 20 juin 2022

PARTICIPANTS

Madame Maryline PELOU - Inspectrice des finances publiques – Division pilotage de l'action économique – représentant M. Claude BRÉCHARD **Directeur départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes,**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BATEL Claude, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GUITTARD Cynthia, JASSET Marc, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LEROY Anne, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRIPODI Christophe, VALENTIN Bruno, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

45 Membres présents, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs, ALBISER Yves, BALICCO Laurent, DALBERA Renaud, DECROIX Jean-Pascal, EBEL Jean-Marie, GAROTTA Mathieu, GAUTIER Philippe, GIBEAUD Richard, GOLDNADEL Franck, HOELLARD Michèle, IVALDI Dominique, KLEINKLAUS Christophe, MASSÉ Philippe, NOIRAY Florent, RASPOR Marc, SABATIER Marion, SERVANT Lionel, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BENMUSSA Thierry, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LEVI Jean-Pierre, MESSIKA Cyril, PUY Michel, **Conseillers Techniques**



EXCUSES

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Madame et Monsieur, BOVIS Jessica – Secrétaire, NASSIF Anis – Trésorier, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, COURTADE Anny, DUPHIL Thierry, GAMON Christophe, LAYLY Eric, MANE Jean, MESSINA Aurélie, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, SEROUSSI Béatrice, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, ALUNNI Max, CAPPELAERE Nicolas, FLORENCE Patrick, Marcel RAGNI, VALENSA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés,**

Messieurs, BALDET Christophe, DELHOMME Christian, LAURENTI Thomas, MOURET Bernard, ROUGET Sylvain, SCARFONE Raymond, VISCONTI Bertrand, **Conseillers Techniques**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Messieurs, GRECH Stéphane, MOLINES Gérard, TRICART Michel, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, ALEMANNI Pierre, BARNAUD Sandrine, BOUDET Ludovic, JULIENNE Stéphane, LEMETAYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, PONSART Pascal, **Membres Associés**

Madame et Messieurs, BEHAR Claire, CAMY César, MANSI Théo, PLUMION Nicolas, RIERA Julien, **Conseillers Techniques**



CONTEXTE

Souhaitant approfondir l'observation des évolutions territoriales en matière d'aménagement et d'urbanisme, conduire la prospective apportant une meilleure compréhension quant aux enjeux d'avenir, favoriser l'appropriation des projets et des enjeux par les populations, et renforcer ainsi le dialogue entre les territoires, la Métropole Nice Côte d'Azur a eu l'initiative en 2021 de doter le territoire azuréen d'une agence d'urbanisme adaptée aux enjeux et besoins de celui-ci.

Les missions de l'Agence d'Urbanisme Azurélienne ainsi souhaitée consisteront prioritairement à réaliser un programme partenarial d'intérêt collectif élaboré par ses membres adhérents, et notamment :

- Suivre les évolutions urbaines et développer l'observation territoriale
- Participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification (SCOT et PLU intercommunaux)
- Contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et outils du développement territorial durables et la qualité paysagère et urbaine
- Accompagner les coopérations transfrontalières et décentralisées

La CCI Nice Côte d'Azur en sa qualité d'acteur institutionnel incontournable du territoire, œuvrant pour le développement économique des entreprises qui y sont implantées mais également en matière d'urbanisme dont elle est un acteur de référence (elle émet des avis en tant que personne associée et a notamment mis en place plusieurs observatoires), a été sollicitée par la Métropole pour participer à la création de ce nouvel outil partenarial.

Il lui est ainsi proposé de devenir membre fondateur de l'Agence d'Urbanisme Azurélienne, lui conférant ainsi une voix délibérative dans les instances décisionnelles de l'Agence, étant précisé que les autres membres de droit sont avec la Métropole :

- L'Etat
- La Ville de Nice
- Et l'Université Côte d'Azur.

L'Assemblée Générale d'installation de l'Agence d'Urbanisme Azurélienne doit se tenir en septembre 2022.

CONSIDERANT

- Que l'Agence d'Urbanisme Azurélienne pour laquelle la CCI Nice Côte d'Azur est sollicitée sera une structure associative de type Loi du 1^{er} juillet 1901, cadre juridique communément retenu pour les agences d'urbanisme publiques ;
- Que la faisabilité et l'opportunité de créer cet outil sur notre territoire a été constatée par les experts missionnés par l'Etat. Il s'agira de la cinquième agence d'urbanisme en Région PACA ;
- Que le projet de statuts de l'Agence auxquels il nous est demandé d'adhérer a été rédigé selon le modèle préconisé par la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme, en y intégrant les spécificités locales ; il a d'ores et déjà été adopté par le Conseil Métropolitain du 3 février 2022 et a fait l'objet d'un avis favorable du Bureau de la CCINCA le 7 juin 2022.
- Que l'activité de l'Agence fera l'objet d'un **programme partenarial d'activités** qui sera défini chaque année par les membres du Conseil d'Administration et validé en Assemblée Générale de l'Agence.
- Que compte tenu, d'une part, des évolutions sociétales, environnementales, sanitaires et technologiques qui s'accroissent et dont les effets se ressentent sur nos territoires, notre économie et nos modes de vie,



- ▶ Que compte tenu, d'autre part, des exigences environnementales, climatiques et réglementaires que nous devons placer au cœur de l'aménagement, de l'urbanisme, du développement économique ;
- ▶ Que la participation de la CCI Nice Côte d'Azur à ce nouvel outil d'ingénierie d'intérêt général se justifie pleinement.
- ▶ Que **les ressources de la structure** proviendront de toutes celles autorisées par la loi et seront notamment constituées :
 - des cotisations annuelles dont le montant sera arrêté annuellement par l'Assemblée Générale de l'Agence et n'excèdera pas 5 000€ /an par membre,
 - des subventions, contributions et fonds de concours qui seront appelés auprès des membres après délibération du Conseil d'Administration de l'Agence et qui tiendront compte du programme partenarial annuel d'actions de l'association ;
- ▶ Que le montant des **cotisations pour 2023** qui sera arrêté par l'Assemblée Générale d'installation de Septembre 2022 sera donc versé pour la première fois par la CCI Nice Côte d'Azur en 2023 ;
- ▶ Que le **montant de la subvention de démarrage** pouvant être attribué à l'Agence pour 2023, il dépendra pour sa part de l'instruction du dossier de demande que pourra déposer l'Agence suite à la validation de son premier Conseil d'Administration et devra être approuvé dans le cadre du budget de la CCI Nice Côte d'Azur pour 2023.

VU

- ▶ L'article R. 712-7 du Code de commerce
- ▶ L'article 128 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur
- ▶ L'avis favorable du Bureau de la CCI Nice Côte d'Azur en date du 7 juin 2022

DECIDE

Dans ce contexte, l'Assemblée Générale Décide :

- ▶ d'**APPROUVER** l'adhésion de la CCI Nice Côte d'Azur à l'Agence d'Urbanisme Azurienne en tant que membre fondateur / membre de droit aux côtés des personnes publiques cités ci-dessus
- ▶ d'**AUTORISER** le Président de la CCI Nice Côte d'Azur, ou toute personne dûment habilitée, à signer le projet de Statuts de l'Agence d'Urbanisme Azurienne annexé à la présente délibération
- ▶ de **DESIGNER** pour représenter la CCI Nice Côte d'Azur au sein de l'Agence, participer à la préparation du programme partenarial d'activités annuel et aux décisions lors des instances décisionnelles de l'Agence (Assemblée Générale et Conseil d'Administration) :
 - Monsieur Jean-Pierre SAVARINO, Président, en tant que représentant Titulaire
 - Monsieur Jean-Marie EBEL, Membre associé, en tant que Suppléant
- ▶ de **CHARGER** les services de la CCI Nice Côte d'Azur de toutes les démarches pour bonne réalisation de la présente délibération.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 62
Nombre de participants à la séance : 45 (quorum : 32, atteint)
Nombre de déports : 0
Nombre de votes exprimés : 40 (quorum : 32, atteint)

Abstention : 5

Contre : 0

Pour : 40

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Nice, le 20 juin 2022

Le Secrétaire

Anne LECHACZYNSKI



Le Président

Jean-Pierre SAVARINO